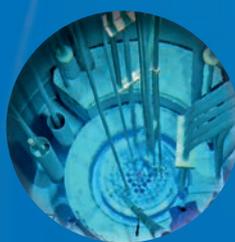


# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2015



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(58)/2

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2015



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(58)/2

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2014



## Table des matières

	Page
Introduction .....	iii
Récapitulation des ressources totales pour 2015 .....	v
Aperçu .....	1
Hiérarchisation .....	1
Gains d'efficacité .....	2
Aperçu général des aspects financiers .....	5
Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2015-2023 et Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2015 .....	13
Annexe. Projets de résolutions pour 2015 .....	21
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2015 .....	24
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2015 .....	28
C. Le Fonds de roulement en 2015 .....	28



## Introduction

Le programme ordinaire de l'Agence pour le cycle biennal 2014-2015, adopté par le Conseil des gouverneurs, a été présenté à la Conférence générale en septembre 2013 dans le document GC(57)/2 intitulé « Programme et budget de l'Agence pour 2014-2015 ». Même si ce document présentait le projet de budget pour les deux années concernées, le Conseil des gouverneurs est tenu, en vertu du Statut, de soumettre le projet de budget annuel à la Conférence générale pour approbation, en sorte que les prévisions pour 2015 avaient seulement un caractère préliminaire.

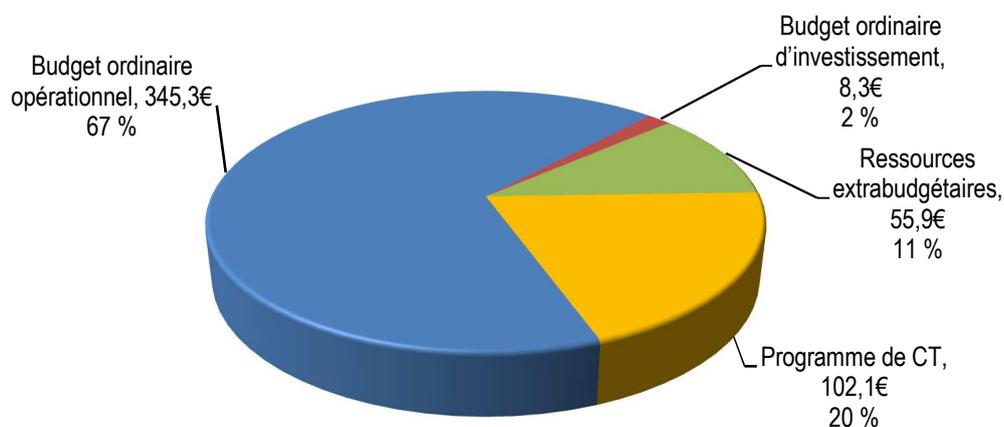
Conformément aux procédures adoptées pour la programmation biennale (GOV/1999/23), le projet de budget pour la deuxième année du cycle biennal (2015) doit être présenté dans un document récapitulatif concis – la mise à jour du budget de l'Agence. Le présent document, qui se concentre sur 2015, met en exergue tous les changements importants qu'il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires préliminaires, introduit l'ajustement pour hausse des prix applicable pour la deuxième année du cycle et contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions.

Conformément au paragraphe 85 du document GC(57)/2, « Programme et budget de l'Agence pour 2014-2015 », les prévisions actualisées pour 2015 font état d'une croissance réelle nulle par rapport à 2014.

La coopération technique, le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire, le renforcement des laboratoires et la lutte contre le cancer constituent toujours les premières priorités de l'Agence pour le cycle biennal 2014-2015. Les installations des laboratoires de l'Agence à Seibersdorf seront modernisées dans les années à venir afin que les États Membres puissent bénéficier des meilleurs services.



## Récapitulation des ressources totales pour 2015 (en millions aux prix de 2015)



<b>353,6 millions d'euros</b>	Croissance réelle nulle du budget ordinaire par rapport à 2014
<b>345,3 millions d'euros</b>	<i>Budget ordinaire opérationnel pour 2015</i>
<b>8,3 millions d'euros</b>	<i>Budget ordinaire d'investissement pour 2015</i>
<b>1,1 %</b>	Ajustement global moyen pour hausse des prix pour 2015
<b>40,6 millions d'euros</b>	Appui à la coopération technique (CT) dans le budget ordinaire pour 2015
<b>5,7 millions d'euros</b>	Budget ordinaire pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en 2015
<b>2,7 millions d'euros</b>	Budget ordinaire d'investissement pour la rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) en 2015
<b>2,2 millions d'euros</b>	Fonds pour le Programme en faveur de la cancérothérapie (PACT) dans le budget ordinaire pour 2015
<b>5,2 millions d'euros</b>	Sécurité nucléaire dans le budget ordinaire pour 2015



# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2015

## Aperçu

1. Le présent document, qui se concentre sur 2015, met en exergue tous les changements importants qu'il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires préliminaires, introduit l'ajustement pour hausse des prix pour 2015 et contient le projet de résolution sur l'ouverture de crédits et d'autres projets de résolutions.

2. À la suite de consultations intensives conduites entre les États Membres dans le contexte du groupe de travail officieux à participation non limitée sur le programme et budget et les objectifs du Fonds de coopération technique (FCT) pour 2014-2015, le Conseil des gouverneurs a recommandé de soumettre le programme et budget pour 2014-2015 révisé à la Conférence générale pour approbation. Il a recommandé pour 2014 un budget ordinaire opérationnel d'un montant de 337 millions d'euros et un budget ordinaire d'investissement de 8 millions d'euros (avant ajustement de 1,4 % pour hausse des prix), comme décrit dans le document GOV/2013/30/Rev.1. Cela représentait une augmentation de 1,5 million d'euros, soit 0,4 % de plus pour la partie opérationnelle par rapport à 2013, et une diminution de 4,1 % pour la partie investissements du budget ordinaire. L'augmentation totale nette proposée dans le budget ordinaire par rapport à 2013 était de 0,3 %.

3. Une fois apporté aux propositions budgétaires un ajustement de 1,4 % pour hausse des prix afférent à 2014, le budget ordinaire opérationnel pour 2014 s'est établi à 341,6 millions d'euros (1,7 % d'augmentation par rapport à 2013) et le budget ordinaire d'investissement à 8,2 millions d'euros. Le budget pour 2015 est

resté aligné sur une croissance nulle par rapport à 2014 avant l'application de l'ajustement pour hausse des prix que le Secrétariat doit soumettre dans la présente mise à jour.

4. Pour 2015, le Secrétariat propose un budget ordinaire opérationnel d'un montant de 341,6 millions d'euros et un budget ordinaire d'investissement de 8,2 millions d'euros (avant ajustement pour hausse des prix). Ceci correspond à une croissance réelle nulle du budget ordinaire opérationnel et du budget ordinaire d'investissement par rapport à 2014.

5. Une fois apporté aux propositions budgétaires un ajustement de 1,1 % pour hausse des prix afférent à 2015, le budget ordinaire opérationnel pour 2015 s'établit à 345,3 millions d'euros (1,1 % d'augmentation au total) et le budget ordinaire d'investissement à 8,3 millions d'euros. Dans le présent document, tous les tableaux sont présentés en euros, sauf indication contraire. Les tableaux 3 à 9 n'étant présentés que dans le document GC(57)/2, Programme et budget de l'Agence pour 2014-2015, ils ne sont pas inclus dans le présent document.

## Hierarchisation

6. La situation financière mondiale continuant d'influer sur la capacité des États Membres de financer les activités de l'Agence, le budget pour 2015 a été élaboré de nouveau après hiérarchisation et détermination de gains d'efficacité appropriés.

### PRIORITÉS

7. Le budget pour 2015 appuie les priorités retenues par le Directeur général pour le cycle biennal 2014-2015 :

- Coopération technique et Programme d'action en faveur de la cancérothérapie

(PACT) – 2,2 millions d’euros pour le PACT et 21,1 millions d’euros pour le programme de CT dans le budget ordinaire pour 2015.

- Plan d’action sur la sûreté nucléaire – 5,7 millions d’euros dans le budget ordinaire pour 2015.
- Sécurité nucléaire – 5,2 millions d’euros dans le budget ordinaire pour 2015.
- Rénovation des laboratoires à Seibersdorf – 2,7 millions d’euros dans le budget ordinaire d’investissement pour 2015.

8. Conformément à son mandat statutaire, qui est de « hâter et [d’]accroître la contribution de l’énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde », l’Agence continue de retenir l’énergie nucléaire comme une priorité au cours du cycle biennal 2014-2015.

9. En janvier 2014, le Conseil des gouverneurs a accepté que l’Agence entreprenne des activités de surveillance et de vérification dans le cadre des mesures liées au nucléaire exposées dans le Plan d’action conjoint (PAC), en réponse à une demande de l’Allemagne, de la Chine, des États-Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni (les E3+3) ainsi que de la République islamique d’Iran, sous réserve que des fonds soient disponibles.

10. Alors que l’Agence a commencé à procéder aux activités demandées dans le PAC en 2014, qui sont limitées à une période de six mois, les incidences financières pour 2015 sont encore inconnues au stade actuel. En cas d’accord entre l’E3+3 et l’Iran sur les étapes ultérieures dans le cadre du PAC, le Directeur général réévaluera les incidences en termes de ressources et fera rapport au Conseil des gouverneurs si besoin est.

## Gains d’efficience

11. Le budget pour 2015 continue d’être fondé sur la réalisation de gains d’efficience, les projets et les domaines à faible niveau de

priorité dans lesquels des gains d’efficience sont possibles ayant été déterminés, de sorte que seules les activités jugées prioritaires y ont été inscrites.

12. Pour mener à bien la présente proposition avec le minimum d’impact négatif sur les résultats du programme proposé, tout en préservant l’équilibre et les priorités exposées dans le programme et budget de l’Agence 2014-2015, le Secrétariat continue de prendre d’autres initiatives d’amélioration de l’efficience et mesures d’austérité, l’objectif étant d’opérer les réductions proposées. Les domaines ci-après continuent de faire l’objet de nouveaux gains d’efficience, essentiellement dans le contexte du « Partenariat en vue d’une amélioration continue » :

- Révision des règles et procédures en matière de voyages afin de réduire les frais de voyage globaux ;
- Rationalisation du recours aux consultants, uniquement lorsque le Secrétariat ne dispose pas de l’expertise requise, pour des services précis limités dans le temps et dans le cadre d’un processus de recrutement transparent, conformément aux recommandations du Bureau des services de supervision interne ;
- Optimisation de l’utilisation des fournitures techniques et des fournitures de bureau ;
- Mise en place de conditions d’utilisation rationnelle du papier ;
- Poursuite de la rationalisation de la structure du programme ;
- Poursuite de la rationalisation de la charge de travail, en tirant parti de l’utilisation du Système d’information à l’échelle de l’Agence pour l’appui au programme (AIPS) ;
- Maintien d’une utilisation optimale de la technologie de l’information (TI) et des politiques pertinentes ;

- Réexamen des processus opérationnels afin d'en accroître l'efficacité, tout en maintenant de solides contrôles internes ;
- Réexamen des dispositions en vigueur pour les réunions, notamment en ce qui concerne leur longueur ;
- Réduction du nombre d'étapes et de signatures des processus administratifs.

13. Des efforts visant l'efficacité sont déjà en cours et de plus amples détails sur les gains d'efficacité seront donnés aux États Membres en 2014, tandis qu'un rapport complet sur ceux qui auront été réalisés pendant le cycle biennal 2014-2015 sera publié à l'issue de ce dernier.

14. L'AIPS entrera dans sa dernière phase en 2015 et tous ses avantages ne se concrétiseront qu'après l'achèvement de toutes les phases du projet, après quoi une évaluation de son impact sur les effectifs sera effectuée.



---

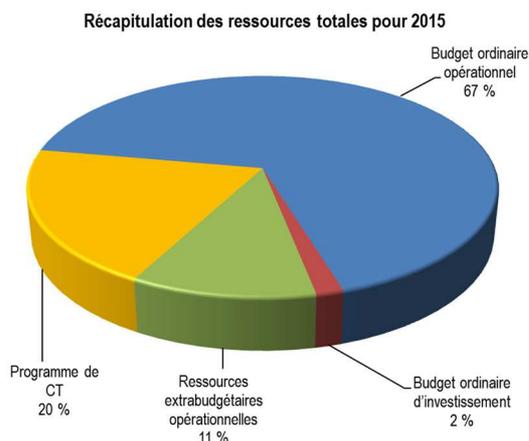
## Aperçu général des aspects financiers

---



## Ressources totales

15. Les ressources totales de l'Agence comprennent le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et les ressources pour le programme de CT. Pour 2015, elles s'élèvent à 511,6 millions d'euros aux prix de 2015.



Récapitulation des ressources totales pour 2015-2015  
(en millions)

Source de financement	2015
Budget ordinaire opérationnel	345,3
Budget ordinaire d'investissement	8,3
Ressources extrabudgétaires opérationnelles	55,9
Programme de CT	102,1
<b>Total</b>	<b>511,6</b>

16. Le budget ordinaire comprend une partie opérationnelle et une partie investissements, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels.

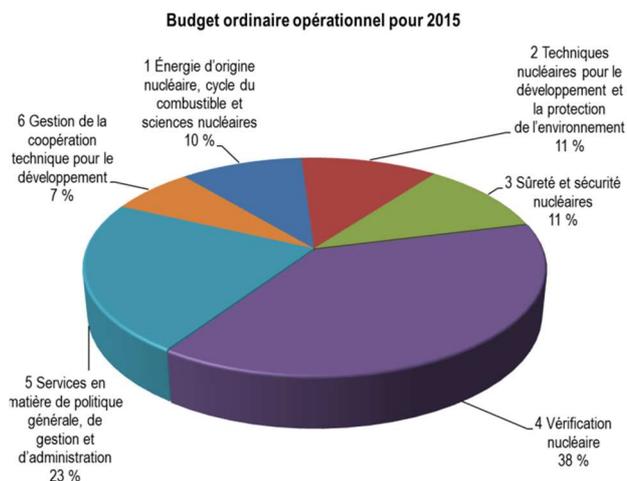
17. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines de ses activités. Pour 2015, 55,9 millions d'euros devaient être versés à ce titre.

18. En ce qui concerne le programme de CT, on s'attend pour 2015 à ce que 80,1 millions de dollars soient disponibles pour

le financement estimé des projets de base. Ce montant serait complété par 2 millions d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 20 millions d'euros au titre des activités extrabudgétaires.

## Ressources du budget ordinaire opérationnel

19. Les budgets ordinaires opérationnel et d'investissement pour 2015 ont été établis de façon à maintenir l'équilibre entre les programmes sectoriels. Il n'est pas proposé d'apporter de modification en 2015 par rapport à 2014 à l'enveloppe du budget ordinaire total ni à la part relative des divers programmes sectoriels. Le graphique et le tableau ci-dessous décrivent le budget ordinaire opérationnel aux prix de 2015.



Budget ordinaire opérationnel pour 2015  
(en millions)

Programme sectoriel	2015
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34,9
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38,9
3 Sécurité et sécurité nucléaires	37,6
4 Vérification nucléaire	132,5
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	77,7
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	23,8
<b>Total</b>	<b>345,3</b>

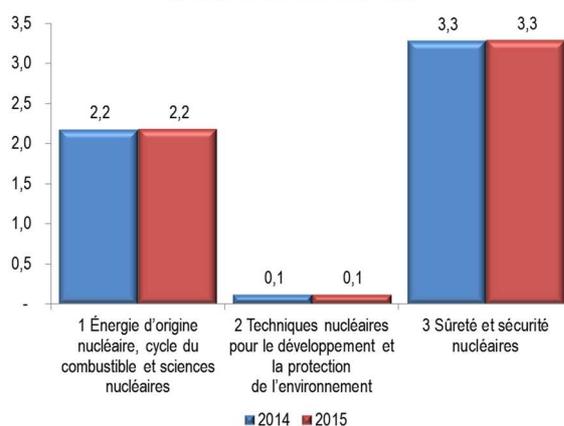
20. Le budget proposé comprend aussi un appui de l'ensemble de l'Agence au programme de CT, y compris des autres programmes sectoriels, à hauteur de 40,2 millions d'euros de ressources du budget ordinaire pour 2015, soit le même montant qu'en 2014.

**Appui du budget ordinaire opérationnel au programme de coopération technique pour 2015**  
(en millions)

Programme sectoriel	2015
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	2,6
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	6,6
3 Sécurité et sécurité nucléaires	4,7
4 Vérification nucléaire	-
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	2,7
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	23,6
<b>Total - CT</b>	<b>40,2</b>

21. Le budget ordinaire pour 2015 comprend un crédit de 5,6 millions d'euros pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, réparti entre trois programmes sectoriels.

**Budget ordinaire pour le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire en 2014-2015**



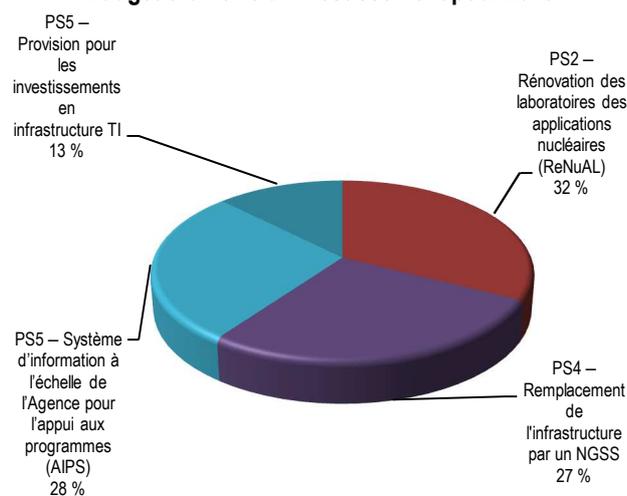
## Ressources du budget ordinaire d'investissement

22. Le budget ordinaire d'investissement pour 2015 a été préparé en fonction des priorités d'investissement les plus élevées de l'Agence. Il n'est pas proposé d'apporter de modification en 2015 par rapport à 2014 à l'enveloppe du budget ordinaire d'investissement ni à la part relative des divers programmes sectoriels. Le graphique et le tableau ci-dessous décrivent le budget ordinaire d'investissement pour 2015 aux prix de 2015.

**Budget ordinaire d'investissement pour 2015**  
(en millions)

Investissements	2015
PS2 – Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)	2,7
PS4 – Remplacement de l'infrastructure par un NGSS	2,3
PS5 – Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	2,3
PS5 – Provision pour les investissements en infrastructure TI	1,0
<b>Total</b>	<b>8,3</b>

**Budget ordinaire d'investissement pour 2015**



## Autres aspects financiers

### Ajustement pour hausse des prix

23. L'ajustement global moyen pour hausse des prix en 2015 est de 1,1 %. Cette valeur repose sur un certain nombre de facteurs, dont :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses en ce qui concerne les traitements des administrateurs et les consultants ;
- l'augmentation de 0,1 % des dépenses de personnel pour les agents des services généraux ;
- l'augmentation de 1 % pour tous les autres chefs de dépense.

24. Les tendances et les perspectives concernant les dépenses de personnel sont basées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le « Tariflohn » autrichien, alors que pour tous les autres chefs de dépense, l'Agence utilise les données statistiques les plus récentes sur les indices harmonisés des prix à la consommation (IPCH) de l'Union européenne.

25. Cet ajustement pour hausse des prix soutient favorablement la comparaison avec les indices internationaux pour 2015, dont 1,4 % pour la zone euro selon les perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international (FMI) (octobre 2013), 1,5 % pour

la zone euro selon les projections économiques mondiales de Price Waterhouse Coopers (janvier 2014) et 1,3 % selon les prévisions d'inflation de la Banque centrale européenne (décembre 2013).

### Monnaie du budget et taux de change

26. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire d'un euro pour un dollar É.-U. Tous les tableaux et les graphiques figurant dans le présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine la part des États Membres en euros et en dollars É.-U conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies.

### Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

27. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel**

Programme / Programme sectoriel	Budget 2014	Prévisions pour 2015 aux prix de 2014	Variation par rapport à 2014		Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2015 aux prix de 2015
			EUR	%		
<b>1. Energie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	2 641 891	2 636 143	( 5 748)	(0,2 %)	1,1 %	2 663 938
Energie d'origine nucléaire	7 929 763	7 928 930	( 833)	(0,0 %)	1,2 %	8 024 737
Technologies du cycle du combustible nucléaire et des matériaux	3 491 867	3 491 622	( 245)	(0,0 %)	1,2 %	3 533 982
Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 326 485	10 322 264	( 4 221)	(0,0 %)	1,1 %	10 436 076
Sciences nucléaires	10 088 797	10 088 964	167	0,0 %	1,1 %	10 203 238
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>34 478 803</b>	<b>34 467 923</b>	<b>( 10 880)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>34 861 971</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	7 148 972	7 148 473	( 499)	(0,0 %)	1 %	7 217 681
Alimentation et agriculture	11 295 034	11 294 468	( 566)	(0,0 %)	1,1 %	11 417 394
Santé humaine ( <i>hors PACT en 2014-2015</i> )	8 176 873	8 176 887	14	0,0 %	1,1 %	8 270 472
Ressources en eau	3 437 018	3 437 158	140	0,0 %	1 %	3 471 543
Environnement	6 201 177	6 201 031	( 146)	(0,0 %)	1 %	6 262 348
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 223 928	2 223 900	( 28)	(0,0 %)	1,1 %	2 249 194
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>38 483 002</b>	<b>38 481 917</b>	<b>( 1 085)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>38 888 632</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	4 368 243	4 365 562	( 2 681)	(0,1 %)	1,2 %	4 417 163
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 772 821	3 771 831	( 990)	(0,0 %)	1,2 %	3 817 461
Sûreté des installations nucléaires	9 915 952	9 916 596	644	0,0 %	1,2 %	10 040 192
Sûreté radiologique et sûreté du transport (y compris les services de radioprotection en 2014-2015)	6 997 627	6 996 624	( 1 003)	(0,0 %)	1,1 %	7 075 966
Gestion des déchets radioactifs	6 969 365	6 969 933	568	0,0 %	1,2 %	7 054 576
Sécurité nucléaire	5 089 980	5 090 100	120	0,0 %	1,2 %	5 150 343
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>37 113 988</b>	<b>37 110 646</b>	<b>( 3 342)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,2 %</b>	<b>37 555 701</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>						
Gestion et coordination globales et activités communes	13 288 489	12 822 818	( 465 671)	(3,5 %)	1,1 %	12 962 211
Application des garanties	108 512 207	112 232 194	3 719 987	3,4 %	1,1 %	113 520 441
Autres activités de vérification	530 249	530 249	-	-	1,3 %	537 002
Développement	8 697 933	5 452 099	(3 245 834)	(37,3 %)	1,3 %	5 520 438
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>131 028 878</b>	<b>131 037 360</b>	<b>8 482</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>132 540 092</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>						
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	76 943 995	76 945 863	1 868	0,0 %	1 %	77 687 366
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>76 943 995</b>	<b>76 945 863</b>	<b>1 868</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1 %</b>	<b>77 687 366</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>						
Gestion de la coopération technique pour le développement	23 561 013	23 561 983	970	0,0 %	1 %	23 797 704
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>23 561 013</b>	<b>23 561 983</b>	<b>970</b>	<b>0,0 %</b>	<b>1 %</b>	<b>23 797 704</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>341 609 679</b>	<b>341 605 692</b>	<b>( 3 987)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>345 331 466</b>
<b>Besoins de financement pour les investissements majeurs</b>						
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 672 800	2 672 800	-	-	1 %	2 699 528
Vérification nucléaire	2 261 600	2 261 600	-	-	1 %	2 284 216
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 289 600	3 289 600	-	-	1 %	3 322 496
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>8 224 000</b>	<b>8 224 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>	<b>8 306 240</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>349 833 679</b>	<b>349 829 692</b>	<b>( 3 987)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>353 637 706</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 339	2 817 419	( 22 920)	(0,8 %)	1 %	2 845 593
<b>Total - Budget ordinaire</b>	<b>352 674 018</b>	<b>352 647 111</b>	<b>( 26 907)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>356 483 299</b>
<b>Moins Recettes diverses</b>						
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 840 339	2 817 419	( 22 920)	0,8 %	1 %	2 845 593
Autres recettes diverses	655 000	655 000	-	-	-	655 000
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>349 178 679</b>	<b>349 174 692</b>	<b>( 3 987)</b>	<b>(0,0 %)</b>	<b>1,1 %</b>	<b>352 982 706</b>

Tableau 2. Budget ordinaire – état récapitulatif des recettes

	Budget 2014 aux prix de 2014	Prévisions pour 2015 aux prix de 2014	Variation 2015 par rapport à 2014	Prévisions pour 2015 aux prix de 2015
Budget ordinaire opérationnel	340 954 679	340 950 692	( 3 987)	344 676 466
Budget ordinaire d'investissement	8 224 000	8 224 000	-	8 306 240
<b>Contributions régulières des États Membres</b>	<b>349 178 679</b>	<b>349 174 692</b>	<b>( 3 987)</b>	<b>352 982 706</b>
<b>Recettes diverses</b>				
<b>Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>				
Services d'impression	411 200	411 200	-	415 312
Services médicaux	887 615	887 615	-	896 491
Revue « Fusion nucléaire »	199 958	199 166	( 792)	201 158
Autres services financiers	157 284	157 284	-	158 857
Services généraux	59 624	60 138	514	60 739
Services de laboratoire	238 522	215 880	( 22 642)	218 039
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	886 136	886 136	-	894 997
<b>Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>	<b>2 840 339</b>	<b>2 817 419</b>	<b>( 22 920)</b>	<b>2 845 593</b>
<b>Autres</b>				
Produits INIS	5 000	5 000	-	5 000
Publications de l'Agence - Autres	250 000	250 000	-	250 000
Recettes des Laboratoires	200 000	200 000	-	200 000
Revenus de placements et intérêts	200 000	200 000	-	200 000
<b>Total partiel - Autres</b>	<b>655 000</b>	<b>655 000</b>	<b>-</b>	<b>655 000</b>
<b>Total - recettes diverses</b>	<b>3 495 339</b>	<b>3 472 419</b>	<b>( 22 920)</b>	<b>3 500 593</b>
<b>Total - recettes du budget ordinaire</b>	<b>352 674 018</b>	<b>352 647 111</b>	<b>( 26 907)</b>	<b>356 483 299</b>



---

Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2015-2023  
et  
Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2015

---



## Plan d'investissements majeurs

28. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) présente les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la bienné, ainsi que pour les années suivantes (jusqu'à huit années supplémentaires). Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure adéquate, fonctionnant bien et à jour. Un aperçu du plan est donné dans le tableau ci-dessous, les détails par année étant indiqués dans le tableau 10.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Total 2015-2023
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – ancien projet Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	23 039 759
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>23 039 759</b>
<b>3. Sécurité et sécurité nucléaires</b>	
Services techniques en sûreté radiologique	518 864
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>518 864</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>	
Remplacement de l'infrastructure actuelle par un NGSS	8 225 568
Système d'information relatif aux garanties	2 056 000
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	1 200 000
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	2 182 153
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	7 230 952
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>20 894 673</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	3 081 600
Provision pour investissements en infrastructure TI	19 018 000
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>22 099 600</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>66 552 896</b>

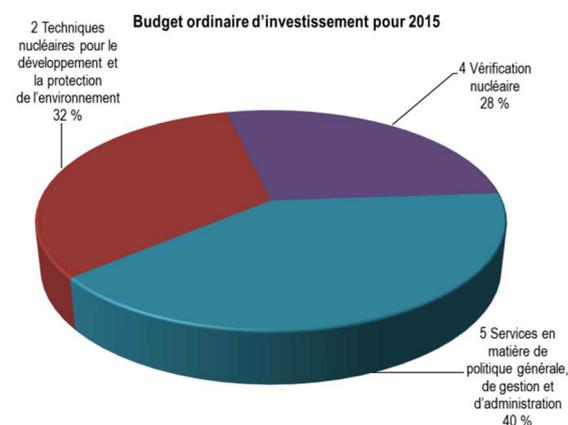
29. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour soutenir les investissements majeurs de l'Agence dans les infrastructures inclus dans le PIM. Il permet de répondre à des besoins dont le financement serait autrement continuellement reporté ou nécessiterait des augmentations importantes des contributions annuelles. Le PIM est financé par les contributions au budget ordinaire

d'investissement, les soldes non utilisés, les contributions extrabudgétaires et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer. Le FIM est revu par le Conseil dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget.

30. En 2015, le total des besoins en investissements majeurs s'élève à 21,3 millions d'euros aux prix de 2014.

## Budget ordinaire d'investissement

31. Le Directeur général a plafonné les fonds du budget ordinaire d'investissement à 8,3 millions d'euros en 2015 (après ajustement pour hausse des prix). Le financement sera réparti entre des projets du programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement (32 %), du programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire (28 %), et du programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration (40 %).



32. Bien que le présent document ait trait au PIM pour la période 2015-2023, un nombre important d'investissements proposés en 2014 restent non financés à cette date. Actuellement, des besoins d'investissement d'un montant total de respectivement 23,5 millions d'euros et 13 millions d'euros ne sont pas financés en 2014 et en 2015. On espère que les États Membres promettentront des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins. Ceux-ci sont présentés de manière détaillée pour 2014 et 2015 dans le tableau 12.

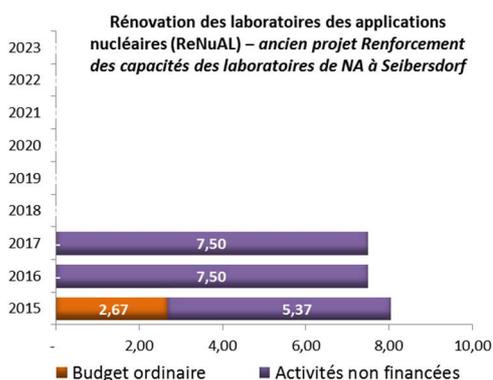
## Aperçu par programme sectoriel

33. Un aperçu par programme des investissements majeurs inclus dans le PIM pour 2015-2023 a été inclus dans le document GC(57)/2 intitulé « Programme et du budget de l'Agence 2014-2015 ». Les paragraphes ci-après présentent un aperçu des besoins de financement pour 2015 et au-delà, aux prix de 2014.

### Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

#### Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – ancien projet Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf

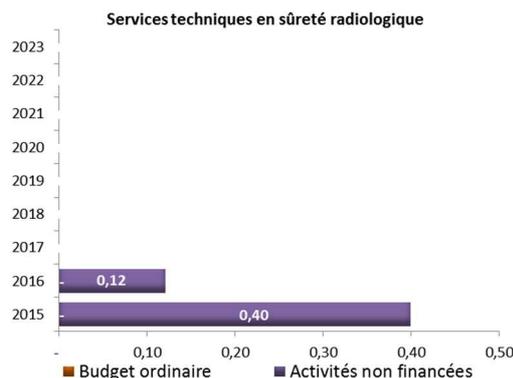
34. Les estimations initiales pour ce projet, qui débute en 2014, sont de 31 millions d'euros, dont 23 millions d'euros pour 2015-2017. Le projet a reçu 2,7 millions d'euros au titre du budget ordinaire d'investissement en 2014. En 2015, un montant identique de 2,7 millions d'euros est proposé au titre du budget ordinaire d'investissement. Des besoins d'au moins 5,4 millions d'euros restent non financés tant en 2014 qu'en 2015.



### Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

#### Services techniques en sûreté radiologique

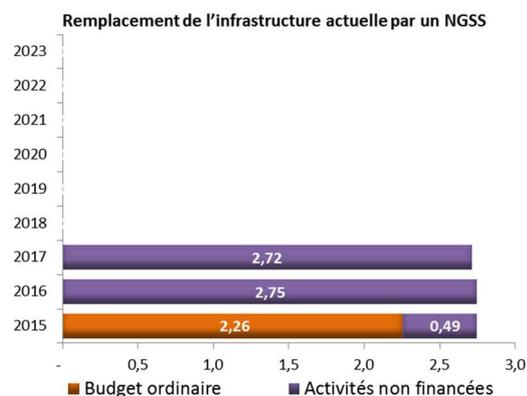
35. Le montant total estimé pour ce projet, qui devrait débiter en 2014 sous réserve du versement de ressources extrabudgétaires, est de 900 000 euros, dont 500 000 euros pour la période 2015-2016.



### Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

#### Remplacement de l'infrastructure actuelle par un système de surveillance de la prochaine génération (NGSS)

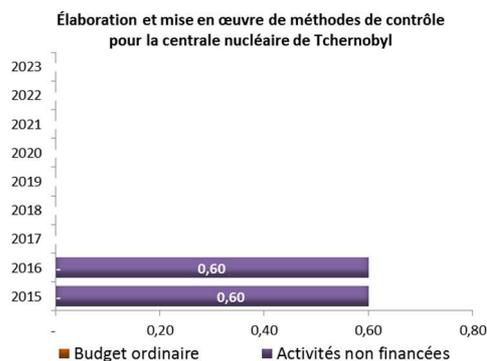
36. Les besoins globaux pour ce projet à partir de 2015 s'élèvent à 8,2 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros seront financés par le budget ordinaire d'investissement en 2015, tandis que 500 000 euros restent non financés en 2015.



### Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl

37. En raison de retards dans l'achèvement de l'installation de conditionnement, le projet a été prolongé jusqu'en 2016. De plus, en conséquence d'une nouvelle méthode de contrôle, les besoins de financement totaux ont été revus à la baisse par rapport au montant de 4,2 millions d'euros indiqué précédemment dans le document GC(57/2), « Programme et budget de l'Agence 2014-2015 ». Après révision, les besoins de financement s'élèvent à 2,2 millions d'euros, dont 1 million d'euros en 2014 et 1,2 million d'euros pour la période

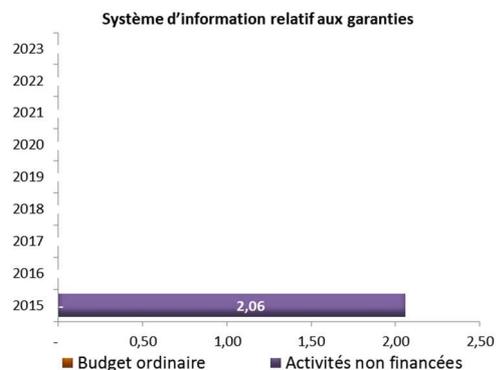
2015-2016. Actuellement, aucun des besoins relatifs à ce projet n'est financé.



### Système d'information relatif aux garanties

38. La collecte, le stockage et l'analyse des informations relatives aux garanties sont des aspects essentiels du système des garanties de l'Agence. Ces informations comprennent, notamment, les déclarations des États, les résultats d'inspection, les images satellitaires, les échantillons de l'environnement et les informations provenant de sources librement accessibles. La capacité de l'Agence à stocker, analyser et utiliser les données relatives aux garanties pour formuler des conclusions crédibles exige un système fiable de TI. L'actuel système de TI du Département des garanties est de moins en moins capable de satisfaire à cette exigence : la mise au point de ce système a commencé dans les années 70 sur un ordinateur central, qui est désormais obsolète et a du mal à faire face au volume et à la variété des données à traiter. La technologie étant dépassée, le système ne peut pas être maintenu et il est de plus en plus difficile de le tenir à niveau. En conséquence, avec le temps, la protection et la sécurité des informations seront aussi de plus en plus compromises. Le savoir-faire nécessaire pour maintenir et améliorer le logiciel et le matériel obsolètes actuels n'est plus disponible commercialement. Pour remédier à ces limitations et renforcer sa capacité de protéger les informations confidentielles, l'Agence a lancé un nouveau projet visant à mettre au point un système d'information moderne qui utilise les informations relatives aux garanties existantes, optimisées au plan de la sécurité, de l'accessibilité et de la facilité d'utilisation.

39. Le projet d'investissement a reçu 2,2 millions d'euros au titre du budget ordinaire d'investissement en 2014, tandis que des besoins de 10 millions d'euros en 2014 et de 2,1 millions d'euros en 2015 ne sont toujours pas financés.



40. Le projet de système d'information relatif aux garanties est intégré dans un projet nouvellement créé, la modernisation de la technologie des informations relatives aux garanties (MoSaIc). Lors de l'élaboration du présent document, les coûts du projet étaient toujours en phase d'évaluation, ce qui explique qu'ils ne soient pas encore disponibles. Les plans et les estimations de coûts du projet MoSaIc seront communiqués aux États Membres en temps voulu.

### Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède

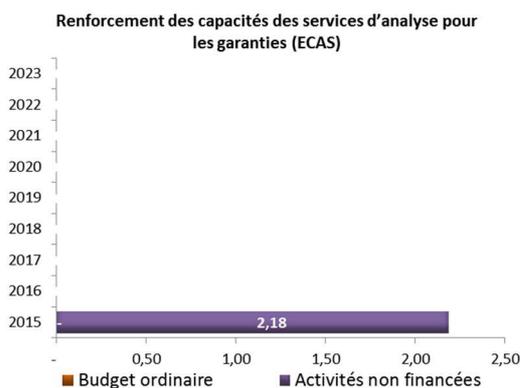
41. Outre le total de 7,2 millions d'euros proposé pour la période 2015-2023, on estime qu'un montant supplémentaire de 1 million d'euros sera nécessaire en 2024.

42. Le graphique ci-après résume le plan de financement de ce projet, qui n'est toujours pas financé.



### Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)

43. Le coût total du projet est de 80,8 millions d'euros, comme indiqué aux États Membres dans le document GOV/INF/2012/15. Bien que la majorité des besoins aient été financés, un montant total de 8,9 millions d'euros ne l'a pas été, dont 6,7 millions seraient nécessaires avant 2015 et 2,2 millions en 2015. Le projet a été achevé en grande partie et devrait être clôturé en 2015.



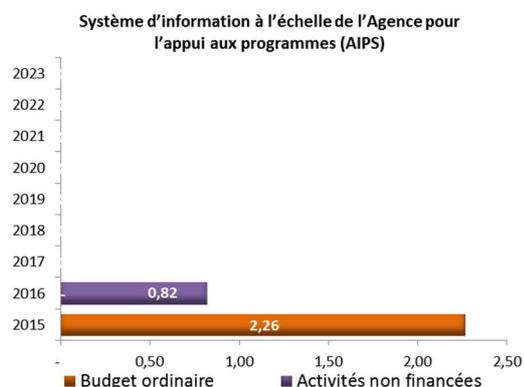
### Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

#### Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)

44. Les phases 1 et 2 d'AIPS ont été achevées avec succès et sont tout à fait opérationnelles. La phase 3 (ressources humaines et traitements) devait être terminée en 2014. Entre-temps, une nouvelle fonctionnalité, offrant plusieurs options supplémentaires qui amélioreront considérablement les moyens de l'Agence en termes de recrutement, est désormais disponible. Ceci étendra la portée de la phase 3 et entraînera un léger retard dans l'achèvement des phases 3 et 4. La première devrait être terminée au dernier trimestre de 2014, la seconde (voyages et réunions) en 2016. Par

conséquent, le projet ne pourra être clôturé qu'en 2016 et requerra des besoins supplémentaires de 800 000 euros en 2016.

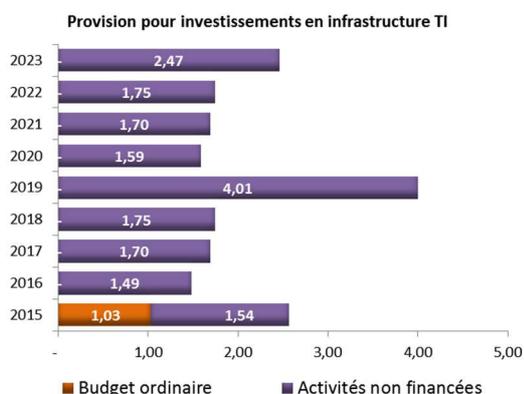
45. Le coût total estimé pour le projet AIPS, de son lancement à sa clôture, passera de 33,9 millions d'euros à environ 34,7 millions d'euros. Concernant les besoins totaux de financement, 2,3 millions seront financés au moyen du budget ordinaire d'investissement en 2015, tandis qu'un financement de 800 000 euros sera proposé en 2016, comme l'indique le graphique ci-dessous.



#### Provision pour l'infrastructure TI

46. Un montant de 1 million d'euros sera financé au moyen du budget ordinaire d'investissement en 2015, tandis que 1,5 million d'euros n'a pas encore été financé.

47. Les besoins de financement du projet sont indiqués dans le graphique ci-dessous :



**Tableau 10. Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2015-2023 (aux prix de 2014)**

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>										
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – ancien projet	8 039 759	7 500 000	7 500 000	-	-	-	-	-	-	23 039 759
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf										
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>8 039 759</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 039 759</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>										
Services techniques en sûreté radiologique	398 864	120 000	-	-	-	-	-	-	-	518 864
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>398 864</b>	<b>120 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>518 864</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>										
Remplacement de l'infrastructure actuelle par un NGSS	2 753 549	2 753 549	2 718 469	-	-	-	-	-	-	8 225 568
Système d'information relatif aux garanties	2 056 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 056 000
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	600 000	600 000	-	-	-	-	-	-	-	1 200 000
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	2 182 153	-	-	-	-	-	-	-	-	2 182 153
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	397 836	775 112	1 182 200	831 652	857 352	397 836	775 112	1 182 200	831 652	7 230 952
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>7 989 538</b>	<b>4 128 661</b>	<b>3 900 669</b>	<b>831 652</b>	<b>857 352</b>	<b>397 836</b>	<b>775 112</b>	<b>1 182 200</b>	<b>831 652</b>	<b>20 894 673</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>										
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	2 261 600	820 000	-	-	-	-	-	-	-	3 081 600
Provision pour investissements en infrastructure TI	2 570 000	1 490 600	1 696 200	1 747 600	4 009 200	1 593 400	1 696 200	1 747 600	2 467 200	19 018 000
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>4 831 600</b>	<b>2 310 600</b>	<b>1 696 200</b>	<b>1 747 600</b>	<b>4 009 200</b>	<b>1 593 400</b>	<b>1 696 200</b>	<b>1 747 600</b>	<b>2 467 200</b>	<b>22 099 600</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>21 259 762</b>	<b>14 059 261</b>	<b>13 096 869</b>	<b>2 579 252</b>	<b>4 866 552</b>	<b>1 991 236</b>	<b>2 471 312</b>	<b>2 929 800</b>	<b>3 298 852</b>	<b>66 552 896</b>

**Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement, 2014-2015**

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Budget pour 2014 aux prix de 2014	Prévisions pour 2015 aux prix de 2014	Variation 2015 par rapport à 2014	Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2015 aux prix de 2015
			EUR	%	
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>					
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – ancien projet	2 672 800	2 672 800	-	1,0%	2 699 528
Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf					
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>2 672 800</b>	<b>2 672 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 699 528</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>					
Remplacement de l'infrastructure actuelle par un NGSS	-	2 261 600	2 261 600	1,0%	2 284 216
Système d'information relatif aux garanties	2 261 600	-	(2 261 600)	-	-
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>2 261 600</b>	<b>2 261 600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 284 216</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>					
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	1 542 000	2 261 600	719 600	1,0%	2 284 216
Provision pour investissements en infrastructure TI	1 747 600	1 028 000	(719 600)	1,0%	1 038 280
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>3 289 600</b>	<b>3 289 600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 322 496</b>
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>8 224 000</b>	<b>8 224 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 306 240</b>

**Tableau 12. Besoins en investissements non financés pour 2014-2015**

48. Le tableau ci-dessous dresse la liste des besoins en investissements pour 2014-2015 qu'il ne sera pas possible de financer dans les limites fixées par le Directeur général pour le budget ordinaire d'investissement et pour lesquels aucun financement extrabudgétaire n'a été promis ou reçu. On espère que les États Membres promettentront des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2014	2015
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>		
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – ancien projet Renforcement des capacités des laboratoires de NA à Seibersdorf	5 315 365	5 366 959
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>5 315 365</b>	<b>5 366 959</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>		
Services techniques en sûreté radiologique	390 434	398 864
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>390 434</b>	<b>398 864</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>		
Remplacement de l'infrastructure actuelle par un NGSS	93 183	491 949
Système d'information relatif aux garanties	10 007 793	2 056 000
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	1 000 000	600 000
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	6 700 000	2 182 153
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	397 836
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>17 800 976</b>	<b>5 727 938</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		
Provision pour investissements en infrastructure T1	-	1 542 000
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>-</b>	<b>1 542 000</b>
<b>Plan d'investissements majeurs - Éléments non financés</b>	<b>23 506 776</b>	<b>13 035 762</b>

---

Annexe. Projets de résolutions pour 2015

---



49. La présente section contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2015 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2015, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2015 et Fonds de roulement en 2015).

#### **A. Budget ordinaire**

50. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2015 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 et 4 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront enregistrées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa.

51. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2014.

#### **B. Programme de coopération technique**

52. Les activités de coopération technique (CT) de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs<sup>1</sup> pour 2015 est de 69 797 000 € (soit 91 millions de dollars).

53. Les prévisions des ressources pour le programme de coopération technique pour 2015 sont de 80 080 000 \$<sup>2</sup> et 22 millions d'euros et se décomposent comme suit : i) 80 080 000 \$ de ressources estimées pour les projets de base ; ii) 2 millions d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources estimées des projets de base) ; et iii) 20 millions d'euros de ressources estimées pour les activités extrabudgétaires. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limitation en ce qui concerne les ressources et ne préjuge en aucune façon du programme de CT pour 2015.

#### **C. Fonds de roulement**

54. À sa 57<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 € en 2014. Aucun changement n'est proposé pour 2015, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

---

<sup>1</sup> GOV/2013/30/Rev.1

<sup>2</sup> Note : Ce montant est purement indicatif. Conformément à l'approche du Secrétariat en matière de monnaie unique, la planification actuelle des ressources pour le programme de CT pour 2014-2015 repose sur un taux de réalisation de 61 421 360 € par rapport à l'objectif du FCT (sur la base du taux de change au 1<sup>er</sup> juillet 2013).

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2015

### La Conférence générale.

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2015<sup>3</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2015, d'ouvrir des crédits d'un montant de 348 177 059 €, sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>4</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 861 971
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 888 632
3. Sûreté et sécurité nucléaires	37 555 701
4. Vérification nucléaire	132 540 092
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	77 687 366
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	23 797 704
Total partiel - programmes sectoriels	<u>345 331 466</u>
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 845 593
TOTAL	<u>348 177 059</u>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction

- de recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ;
- d'autres recettes diverses d'un montant de 655 000 € ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 344 676 466 € (300 248 286 € plus 44 428 180 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(58)/RES/ ;

---

<sup>3</sup> GC(58)/2

<sup>4</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2015, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 306 240 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante<sup>5</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 699 528
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-
4. Vérification nucléaire	2 284 216
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 322 496
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 306 240</b>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 306 240 € (8 306 240 €), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(58)/RES/ ;

5. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2015, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2015 ;
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>5</sup> Voir la note 4.

## APPENDICE

### A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2015

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	30 401 302	+	( 4 460 669 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 687 709	+	( 4 200 923 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	31 524 105	+	( 6 031 596 /R)
4. Vérification nucléaire	113 561 965	+	( 18 978 127 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	70 505 008	+	( 7 182 358 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 223 197	+	( 3 574 507 /R)
Total partiel - programmes sectoriels	<u>300 903 286</u>	+	( <u>44 428 180 /R</u> )
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 845 593	+	( - /R)
TOTAL	<u>303 748 879</u>	+	( <u>44 428 180 /R</u> )

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2015.

## APPENDICE

### A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2015

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+ (	-	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 699 528	+ (	-	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+ (	-	/R)
4. Vérification nucléaire	2 284 216	+ (	-	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 322 496	+ (	-	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement		+ (		/R)
<b>TOTAL</b>	<b>8 306 240</b>	<b>+ (</b>	<b>-</b>	<b>/R)</b>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2015.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2015**

### La Conférence générale.

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juillet 2013 de recommander un objectif de 91 millions de dollars É-U (soit 69 797 000 €) pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2015, et
  - b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2015 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 69 797 000 € ;
  2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à 500 000 €, seront probablement disponibles pour le programme de coopération technique ;
  3. Alloue, en euros, un montant de 69 797 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2015 ;
  4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2015 conformément aux dispositions de l'article XIV. F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2015**

### La Conférence générale.

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2015,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2015 ;
2. Décide qu'en 2015 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>6</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>6</sup> INFCIRC/8/Rev.3



Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2014